

Étude critique du projet de seconde ligne ferroviaire Lyon-Turin

CEPURE¹ et CCLT²

¹ Collectif d'Élu.es Pour l'Utilisation du Réseau Existant

² Collectifs Contre le Lyon-Turin 2

13 novembre 2024

Sommaire :

1. L'évolution des échanges de marchandises entre la France et l'Italie ne justifie pas la construction d'une nouvelle ligne.
2. La ligne existante est sous-utilisée et capable d'absorber les 2/3 des poids lourds circulant actuellement sur les routes des tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus.
- 3 et 4. Les impacts des travaux actuels en Maurienne sur l'eau et les territoires.
5. Notre analyse de la démarche Grand Chantier mise en œuvre pour les communes impactées par le projet des voies d'accès.
- 6 et 7. Nos propositions conformes à celles de la Cour des Comptes et du Conseil d'Orientation des Infrastructures.

Le projet de nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin

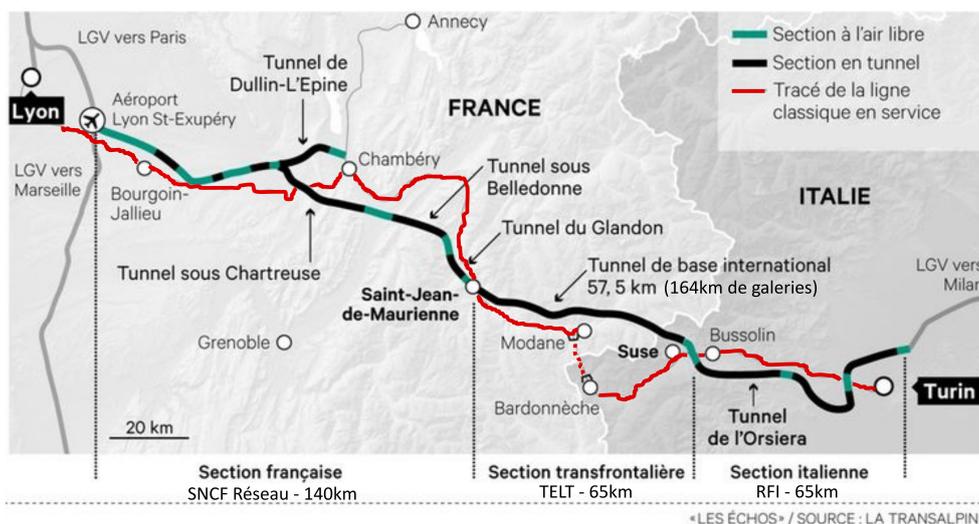


FIGURE 1 – Le tracé du Lyon-Turin 2. Nous voyons qu'il s'agit avant tout de tunnels (sections en noir), les coûts et impacts environnementaux sont donc démultipliés.

Coûts estimés par la Cour des Comptes en 2012 : 26,1 milliards d'euros [1]

1 Des prévisions d'augmentation des échanges de marchandises surévaluées

Le projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin a été imaginé à la fin des années 1980. Ces grands travaux visaient à répondre à l'augmentation des volumes de marchandises transportées entre la France et l'Italie. On sait aujourd'hui que ces prévisions étaient surévaluées (cf. Figure 2).

2 Une ligne existante rénovée mais sous-utilisée

En 1998, le Conseil Général des Ponts et Chaussées décomptait 128 trains par jour sur la ligne (100 trains de marchandises, 28 trains de voyageurs) [2]. Après un milliard d'euros de travaux de rénovation entre 2002 et 2012 pour améliorer les normes de sécurité et mettre le tunnel au gabarit B1 [3, 4], seulement 37 trains circulaient quotidiennement en 2022 (27 trains de marchandises, 10 trains de voyageurs) [5]. Cela représente moins de 3 millions de tonnes (Mt) de marchandises (cf. Figure 2B). Nous sommes donc loin de la capacité maximum de 17 Mt annoncée dans un rapport de la commission européenne [6] et des projections faites dans les enquêtes préalables aux Déclarations d'Utilité Publique (DUP) de 2006 et 2012 [3, 7, 8].

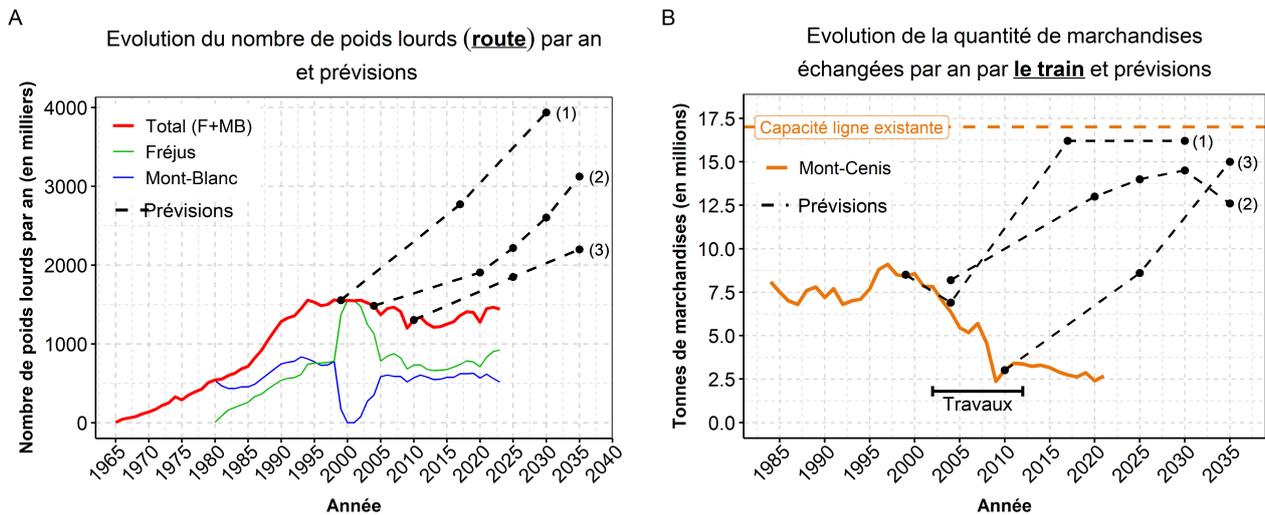


FIGURE 2 – Évolution du nombre de poids lourds (Fréjus et Mont-Blanc) et des échanges de marchandises par le train (Mont-Cenis)
Sources :

Données : www.tunnelmb.net et www.sitaf.it

Prévisions : *Dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique :*

(1) *Lyon Turin Ferroviaire (LTF devenu TELT - Tunnel Euralpin Lyon Turin) - 2006 [7]*

(2) *Réseau Ferré de France - pièce G - 2012 [3]*

(3) *Rapport de la commission d'enquête – 2012 [8]*

Capacité de la ligne existante Modane-Val de Suse : au moins 17 Mt (rapport de la Commission Européenne - 2006) [6].

Capacité de la ligne existante Dijon - Ambérieu - Modane après travaux : 16,8 Mt (Conseil d'Orientation des Infrastructures - février 2023 [9])

Mt : millions de tonnes

On remarque qu'en 2021 la ligne existante aurait pu faire transiter 14,5Mt de marchandises supplémentaires (cf. Figure 2B), ce qui représente environ 900 000 poids lourds. Ainsi, **il serait possible de transférer rapidement 2/3 des poids lourds circulant via le Mont Blanc et le Fréjus sur la ligne existante.** Ce choix résulte uniquement d'une volonté politique de report modal.

Par ailleurs, le 27 août 2023, un important éboulement a eu lieu sur la ligne existante au niveau de La Praz, provoquant sa fermeture jusqu'en mars 2025.

Ce risque était identifié depuis au moins 1975 par un rapport du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) [10] ainsi que par la Maison Technique du Département [11]. Dans un article du Dauphiné Libéré de 2019, un géologue expliquait que 15 000 m³ de roche instable en suspension avaient été identifiées [12]. Malgré ces constats, les préconisations de sécurisation ont été ignorées.

Il est souvent expliqué que le tunnel transfrontalier permettrait d'empêcher ce type d'interruption propre aux lignes de montagne mais les tunnels amènent d'autres problématiques importantes. Par exemple, le tunnel du Gothard en Suisse, de longueur équivalente (57 km), a vu sa circulation diminuer très fortement pendant plus d'un an suite au déraillement d'un train de marchandises le 10 août 2023. La difficulté d'accès et la profondeur rendent les réparations très complexes et onéreuses.

Dans ce contexte, nous demandons donc, comme le Conseil Général des Ponts et Chaussées en 1998 [2], la Cour des comptes en 2012 et le Conseil d'Orientation des Infrastructures en 2018 [13], l'utilisation optimale de la ligne existante avant tout autre investissement.

3 Des menaces réelles sur l'eau

Les chantiers du tunnel transfrontalier ont commencé et les impacts sont maintenant visibles. Nous alertons, entre autres, sur la ressource en eau devenue si précieuse aujourd'hui. Vous trouverez ci-dessous quelques points qui nous semblent importants à souligner.

1. Selon TELT, 60 à 125 millions de m³ d'eau pourraient être drainés annuellement rien que par le tunnel transfrontalier [6], 100 millions de m³ correspondant à la consommation domestique annuelle de 1,85 millions de personnes [14].

Notons que des sources ont été tariées à Villarodin-Bourget, village situé à 60 m au-dessus d'une descenderie, au début des travaux en 2002 [15]. D'autres communes connaissent des tarissements ou des baisses significatives de débit de sources, comme à Saint-Martin-la-Porte, Saint-Michel, Orelle, Saint-André, Avrieux.

2. Un document interne à EDF révélé par Mediapart souligne des événements qui "interpellent (fortement)" survenus en avril 2019 à proximité du barrage du Pont-des-Chèvres dans la vallée de la Maurienne lorsqu'un tunnelier était en activité dans cette zone (cf. Figure 3, [16]) :
 - affaissement des sols de 6 cm près du barrage (soient l'équivalent de 20 ans de tassement normal).
 - baisse de 150m du niveau d'eau dans une poche souterraine.
 - vitesse de tassement du barrage multipliée par quinze.

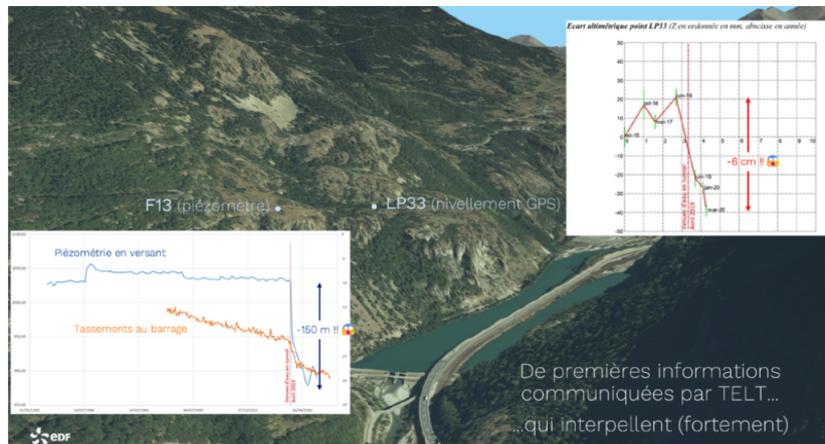


FIGURE 3 – Extrait du Power Point interne à EDF à propos des impacts du Lyon-Turin sur ses ouvrages. Document Mediapart
À noter que nous avons eu connaissance de ce document uniquement car il a fuité d'EDF en 2024 (5 ans après les faits), ce qui traduit un manque de transparence évident.

3. Le tracé du tunnel transfrontalier passe sous des dizaines de captages d'eau potable (cf. Figure 4) protégés par des arrêtés préfectoraux portant sur trois périmètres de protection et le sous-sol à l'aplomb de ces zones [17]. Sur quatre communes, dix périmètres de protection de captages d'alimentation en eau potable interdisent toute excavation, forage ou creusement à quelque profondeur que ce soit. Or, le 10 octobre 2024, le préfet de la Savoie les a faits modifier pour permettre à TELT de creuser en dérogeant à la Loi sur l'Eau et au Code de la Santé Publique. En étudiant le tracé prévisionnel des voies d'accès, nous remarquons que de nombreux points de captage sont aussi menacés dans les massifs de Chartreuse, de Belledonne et de la chaîne de l'Épine.

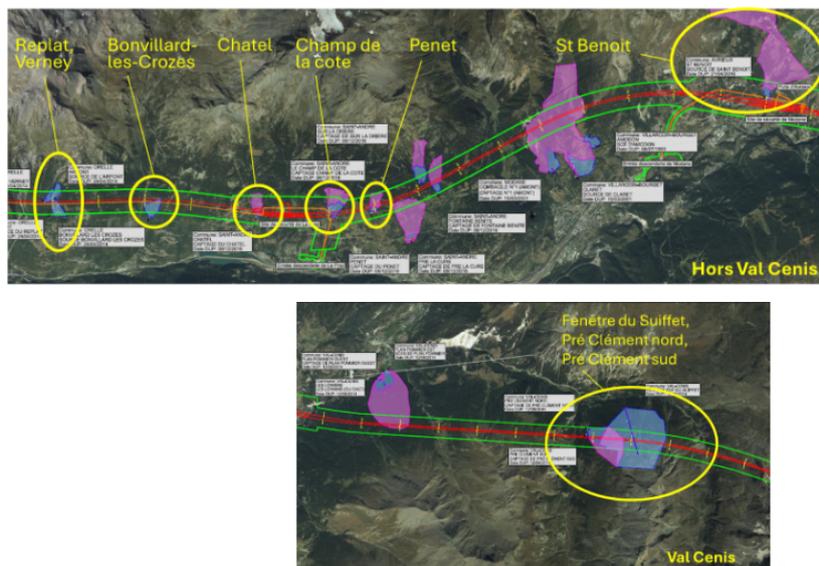


FIGURE 4 – L'emprise du tunnel (en vert) et les périmètres de protection de captage. Extrait du dossier technique pour l'enquête publique sur la révision des arrêtés concernant les captages, été 2024. TELT [17]

Nous alertons sur ces méthodes qui pourraient être reprises pour les captages d'eau concernant nos communes.

4. Ces risques sur la ressource en eau sont confirmés par TELT puisqu'il lance "en prévention" un **appel d'offre de 2,5 millions d'euros le 23 septembre 2024 pour acheminer de l'eau en bouteille, des camions citernes et des unités mobiles de traitement des eaux** dans les communes de Maurienne pendant 6 ans [18]. Les communes concernées possèdent justement leurs captages dans des zones situées à l'aplomb du tracé de la nouvelle ligne (cf. point précédent).

5. Plusieurs études et rapports montrent que les analyses faites par TELT pour vérifier les impacts de leurs chantiers sur l'eau ne sont pas fiables. Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), dans un rapport de novembre 2021, indiquait pour sa part que "Les résultats de ces analyses mettent en évidence des problèmes de continuité insuffisante du suivi, d'imprécision des mesures et de non quantification des débits très élevés pour plusieurs points d'eau. **Près de 75% des chroniques examinées ont une exploitabilité réduite à cause d'un ou plusieurs de ces problèmes.**" [19]

Le 17 octobre 2024, un article du journal La Maurienne cite une hydrogéologue et élue de Maurienne qui, après avoir constitué un groupe de travail fin 2020, alerte sur les mêmes faits [20].

Ce qui se passe en Maurienne permet d'anticiper les risques encourus par nos communes concernant l'eau. La mairie étant responsable de l'accès à cette ressource, il nous semble crucial qu'élu.es mais aussi citoyen.nes prennent cette question au sérieux.

4 Des impacts d'ampleur sur nos territoires

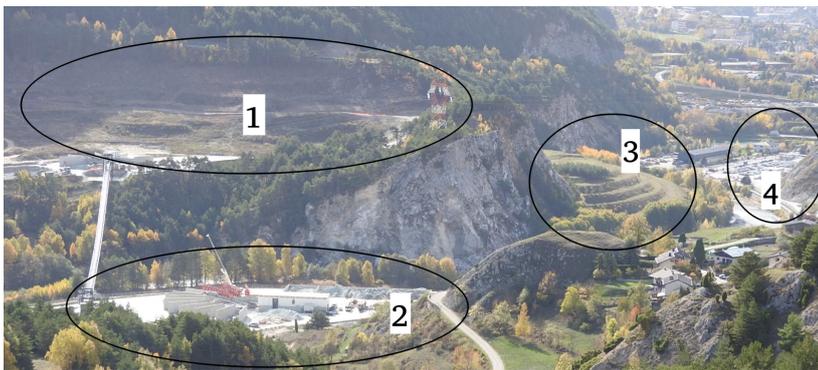


FIGURE 5 – Zone du Moulin et alentours, Villarodin-Bourget, 2022.

1- Zone des Tières : 17 ha de forêts et de prairies rasées pour entreposer 4 millions de m³ de déchets issus du puits de ventilation d'Avrieux.

2- Zone du Moulin (4 ha) : chantier pour la descenderie du Bourget et le puits de ventilation d'Avrieux.

3- Dépôt de déchets issus de l'excavation de la descenderie du Bourget de 2002 à 2007

4- Zone artisanale de Saint-Gobain où une base vie a été installée par TELT.

Les travaux ont commencé en Maurienne en 2002, et ces deux dernières décennies ont vu ces territoires changer de manière irréversible. Tout le long de la vallée, des usines à voussoirs, des centrales à béton, des carrières et des zones de stockage de déblais extraits de la montagne ont été construites, y compris sur des communes non mentionnées dans les Déclarations d'Utilité Publique.

En mai dernier, 22 ans après le lancement des percements seulement 11,3% du tunnel transfrontalier ont été creusés (13 km sur un total de 2x57,5 km) [21]. Notons que creuser les tunnels ne représente qu'une partie du projet, il faut ensuite équiper les voies et sécuriser les lignes. À titre d'exemple, le second tunnel autoroutier du Fréjus, dont le creusement a été terminé en 2014, n'est toujours pas ouvert à la circulation.

Compte tenu de l'opacité de la gestion de ce projet, il est difficile d'en déterminer un état d'avancement précis. **Nous insistons sur le fait que les études pour les voies d'accès entre Saint-Jean-de-Maurienne et Lyon Saint Exupéry, qui nous intéressent particulièrement, n'ont pas encore commencé.** Il s'agirait d'une section de 140 km confiée à SNCF Réseaux pour la réalisation de sept tunnels et de nombreux ouvrages aériens (cf. Figure 1).

Il nous semble donc légitime de se questionner sur la pertinence de persévérer dans un tel projet s'étalant sur encore des dizaines d'années et coûtant encore des dizaines de milliards d'euros d'argent public, sachant que l'intérêt d'utilité publique justifié initialement n'est plus d'actualité.



(a) Juillet 2009 (zone humide avant les travaux).



(b) Février 2024 (même zone après le début des travaux en 2002).

FIGURE 6 – Zone du Moulin (4ha), Villarodin-Bourget (zone 2 sur la Figure 5) : réalisation des travaux d'une descenderie équivalente à celle prévue, entres autres, à Détrier



(a) Extension de la plage de dépôt des déblais, Saint-Julien-Mont-Denis, 2023.



(b) Zone des Tièrces, Villarodin-Bourget, octobre 2024 (zone 1 sur la Figure 5) : verdissage sur fibre végétale pour l'intégration paysagère.

FIGURE 7 – Excavation des déblais.



FIGURE 8 – Saint-Jean-de-Maurienne, octobre 2024.

Les travaux ont une emprise totale de 54,61 ha sur les communes de Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran. Ces deux murs en béton armé mesurant de 5 à 13 m de haut sur près de 3 km de long, sont la base d'une nouvelle rampe de voies ferrées pour la LGV.

5 Une démarche Grand Chantier qui laisse peu de place au débat public

Selon le département de la Savoie, "Le chantier ferroviaire Lyon-Turin bénéficie du dispositif exceptionnel dédié à la préparation et à l'accompagnement des grands chantiers : la démarche Grand Chantier. Décidée par le Gouvernement le 18 décembre 2003, elle vise à préparer l'arrivée des chantiers, accompagner leur déroulement, valoriser les opportunités offertes à cette occasion pour le développement des territoires." [22]

1. Nous alertons sur le fait que cette démarche vise surtout à mettre en place des compensations face à la destruction du cadre de vie et du territoire des communes concernées sans consulter la population en amont. De plus, cela va à l'encontre de la Charte de l'Environnement qui préconise l'application du principe de précaution et de préservation [23].
2. La démarche Grand Chantier permet au promoteur de recevoir de l'argent public pour financer des projets communaux. Nous alertons sur le fait que ces pratiques apparaissent comme la contre-partie à votre soutien, et nuisent de manière évidente aux débats ainsi qu'à la remise en question de ce projet par les élu.es.
3. Le projet de deuxième ligne ferroviaire Lyon-Turin est le seul grand projet n'ayant pas fait l'objet d'un débat public mené par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Saisie par trois fois (2001, 2012 et 2015), il a toujours été refusé.
4. Nous constatons que les populations impactées ne connaissent pas les enjeux réels du projet ni l'importance des impacts irréversibles qui seront occasionnés si les travaux avaient lieu.

Il nous semble donc essentiel qu'un débat public objectif prenant en compte tous les points évoqués dans ce document soit engagé avant que nous ne prenions part à ce projet. Si ces chantiers étaient engagés, ce sont bien les élu.es qui devront assumer les pertes de ressources, les dégâts sur nos territoires et le probable mécontentement de nos concitoyen.nes si ces débats n'avaient pas lieu.

6 Nos propositions

À travers ces propositions, nous tenons à insister fermement sur notre position en faveur du train pour les déplacements et le transport de marchandises.

1. **Mettre en place une véritable politique de fret qui permettrait de faire passer immédiatement 900 000 camions sur le rail via le tunnel du Mont-Cenis, soit les 2/3 des poids lourds circulant sous les tunnels du Mont-Banc et du Fréjus (cf. parties 1 et 2).**

Dans un rapport de 2020, la Cour des Comptes Européenne a calculé que les émissions de la nouvelle ligne ne seraient compensées qu'entre 25 et 50 ans après son entrée en service prévue entre 2045 et 2050 [24]. Or les rapports successifs du GIEC stipulent qu'il faut agir immédiatement pour réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre.

2. **Effectuer les travaux de nouvelles améliorations de la ligne Dijon - Ambérieu - Modane proposés par le COI en 2018 puis en 2023 pour permettre le transport de 16,8 Mt de fret par an sur cet axe (600 millions d'€) et ainsi effectuer un report modal [13, 9].**

Dans un courrier envoyé le 06 février 2019 à Madame Élisabeth Borne alors ministre des transports, la Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) a affirmé son engagement pour participer à la création de navettes de transport combiné non accompagné sur les axes concernés. Cela permettrait d'atteindre rapidement les objectifs européens sur ces axes : il serait possible de faire passer 69% des marchandises sur la ligne existante (cf. partie 2).

3. **Investir dans le réseau TER et les transports du quotidien.**

Nous notons en effet des besoins urgents pour doubler les voies uniques, augmenter la sécurité et diminuer les temps de trajet sur les lignes suivantes :

- Aix-les-Bains - Annecy
- Grenoble - Valence (section Romans - Bourg-de-Péage - Saint-Marcelin)
- Lyon - Chambéry (section Saint-André-Le-Gaz - Chambéry)
- Saint-Étienne - Le Puy-en-Velay (actuellement en voie unique non électrifiée)

Ces travaux peuvent être évalués sur une base de 10 millions d'euros par kilomètre de voie ferrée doublée soit un budget de 2,5 à 3 milliards d'euros.

En 2016, le président de la SNCF Guillaume Pepy s'inquiétait de l'argent que la France allait devoir consacrer au projet de deuxième ligne Lyon-Turin : "Ce sera autant d'argent en moins pour moderniser le réseau ferroviaire existant."

4. **Organiser le débat public au niveau institutionnel en vous rapprochant du département, de la région et de l'Assemblée nationale via le député de votre circonscription, ainsi qu'au niveau citoyen en organisant des réunions publiques.**

1. Nous sommes disponibles pour vous accompagner dans ces démarches en vous **fournissant documents et analyses, et/ou en intervenant dans des réunions et débats publics.**
2. Nous organisons régulièrement des **navettes à destination des chantiers en Maurienne** permettant de se rendre compte des impacts et des enjeux de ce projet (interventions de spécialistes et rencontre avec des habitant.es impacté.es). **Nous vous invitons à y prendre part (prochaine navette le 30 novembre au départ de Pontcharra, contact à la fin de ce document).**
3. **Nous vous encourageons vivement à questionner la Transalpine lors de la journée du 12 décembre en mentionnant les points abordés dans ce document.**

"Aujourd'hui, l'argument initial ne permet plus la justification du projet. L'argument qui consistait à dire que le tunnel existant allait être saturé n'a plus lieu d'être. Nous sommes passés d'une époque de grande croissance continue à une conjoncture économique difficile. Sur l'arc alpin franco-italien, les flux se sont stabilisés. Et sur la zone des Alpes du Nord, les activités sont en diminution."

Hubert Dumesnil, ancien président de Réseau Ferré de France puis de TELT, propos recueillis par Maxime Hanssen, le 22 janvier 2015 pour La Tribune

Nous restons à votre disposition.
Cordialement,

Collectif d'Élu.es Pour l'Utilisation du Réseau Existant et
Collectifs Contre le Lyon-Turin

Contacts :

- Collectifs Contre le Lyon Turin : **inter-cclt@proton.me**
 - Demandes d'informations, de documents, d'entretiens, ou d'articles de journaux supplémentaires.
 - Demandes d'organisation de réunion publique dans votre commune.
 - Demande d'informations et inscription pour les navettes.
- Collectif d'Élu.es pour l'Utilisation du Réseau Existant : **maire@lachapelle73.fr**
 - Demandes d'informations supplémentaires concernant le CEPURE.
 - Demandes d'envoi de la tribune dont les membres sont signataires.

Références

- [1] Cour des Comptes : "Référé sur le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin". 2012.
- [2] Conseil Général des Ponts et Chaussées : "La politique française des transports terrestres dans les Alpes". 1998.
- [3] Réseau Ferré de France (RFF) : "Dossiers d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Dossier d'offre de service et d'évaluation économique et sociale - Pièce G". 2012.
- [4] Assemblée Nationale, Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire : "Compte rendu n° 11 du mercredi 23 octobre 2013, séance de 16 heures 30". 2013.
- [5] Observatoire de la saturation ferroviaire des accès alpins : "Réunion du 24 mai 2023". 2023.
- [6] Commission Européenne : "Analyse des études faites par LTF sur le projet Lyon - Turin (section internationale)". 2006.
- [7] Lyon-Turin Ferroviaire (LTF) : "Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - évaluation socio-économique". 2006.
- [8] Commission d'Enquête Publique : "Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique pour la création d'une nouvelle liaison ferroviaire entre Grenay (Isère) et Saint-Jean-De-Maurienne (Savoie) dans le cadre du projet Lyon - Turin (itinéraires d'accès au tunnel Franco-Italien)". 2012.
- [9] Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), Rapport Brossier : "Investir plus et mieux dans les mobilités pour réussir leur transition". 2023.
- [10] Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : "Chutes de blocs rocheux à la Praz (Savoie)". 1975.
- [11] Le Progrès : "Un éboulement coupe la circulation sur l'A43, le trafic ferroviaire à l'arrêt entre la France et l'Italie". 2023.
- [12] Dauphiné Libéré : "Maurienne : la RD 1006 sera rétablie pour Noël, les travaux continuent jusqu'en février". 2019.
- [13] Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) : "Mobilités du quotidien : répondre aux urgences et préparer l'avenir". 2018.
- [14] Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement : "Volume d'eau potable consommé par habitant par jour en 2021". 2023.
- [15] Reporterre : "Les tunnels du Lyon-Turin, une catastrophe pour les sources d'eau". 2023.
- [16] Mediapart : "Lyon-Turin : le mégaprojet de tunnel impacte l'eau de la montagne". 2024.
- [17] Antea Group pour les services de l'Etat en Savoie : "Val-Cenix - Avrieux - Orelle - Saint-André, révision des arrêtés préfectoraux de DUP - captages d'eau". 2024.
- [18] Tunnel Euralpin Lyon Turin (TELT) : "Travaux préparatoires et mesures d'urgence et transitoires pour l'approvisionnement en eau potable dans la vallée de la Maurienne". 2024.
- [19] Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : "Tunnel Euralpin Lyon - Turin : Appui à la compréhension du lien projet - ressources en eaux souterraines". 2021.
- [20] La Maurienne : "Impact des chantiers du Lyon-Turin sur les ressources en eau : Erica Sandford, hydrogéologue, tire la sonnette d'alarme". 2024.
- [21] Que Choisir : "Liaison ferroviaire Lyon-Turin : un coup à 30 milliards !". 2024.
- [22] Département de la Savoie : "Lyon-Turin : La démarche Grand Chantier".
- [23] Conseil Constitutionnel : "Charte de l'environnement". 2004.
- [24] Cour des Comptes : "Infrastructures de transport de l'UE : accélérer la mise en œuvre des mégaprojets pour générer l'effet de réseau dans les délais prévus". 2020.